

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 5 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Etaient présents : • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Georges MONTMINOUX (suppléant) • CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Pierre CABANY (suppléant), Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANÇADE, Annick MORA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE.

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Philippe DUCAMP, Christine NADALIE, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 36 • **Votants :** 39

Secrétaire de séance : Georges MONTMINOUX

2013-0512-07 Tableau des effectifs – Modification – Décision

Afin de faire face à l'évolution de la Collectivité, à la nouvelle organisation et à la publication des *décrets n°2013-491 et 2013-495 du 10/06/2013* concernant la modification du statut des éducateurs de jeunes enfants (le cadre d'emplois se décompose désormais en deux grades : éducateur principal et éducateur de jeunes enfants, contre 3 actuellement), il est proposé de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► Décide de créer à compter du 5 décembre 2013 :

- Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- De supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Le Tableau des effectifs modifié est joint à la présente délibération.

Pour copie conforme
Arsac, le 16 décembre 2013

Le Président,



Gérard DUBO